



FELCO
Federacion dels Ensenhaires
de Lengua e Cultura d'òc

Aquitàine, Auvergne, Ile de France, Languedoc, Limousin, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Butletín n°220
17/12/2006

Les débats à l'Assemblée Nationale sur l'article 2 : La FELCO demande à chacun de ses adhérents et de ses associations académiques d'intervenir auprès des députés.

Amics, amigas,

Vous avez reçu, mardi dernier 12 décembre, une copie du courrier adressé par la FELCO à tous les députés de l'espace d'oc + à tous les députés de l'intergroupe "Langues régionales" (cf. copie en PJ).

En effet, ce mercredi 13, à propos d'une discussion portant sur le statut de la Nouvelle Calédonie, était soumis au vote de l'Assemblée Nationale un amendement à l'article 2 de la constitution déposé par un groupe de députés de l'UMP, et demandant, à côté du français, la reconnaissance des langues régionales :

*« A la fin de l'article 2 de la constitution, insérer « **dans le respect des langues régionales qui font partie de notre patrimoine** ».*

Exposé des motifs :

Cet article, initialement destiné à préserver la langue française face à la langue anglaise, a fait obstacle à l'usage et au développement des langues régionales. Cette nouvelle rédaction de l'article 2 de la constitution permettra de lever bien des obstacles administratifs et réglementaires à l'utilisation, l'enseignement et à la diffusion des langues régionales. Il sera un signe fort en faveur de la diversité et de la richesse culturelle de notre pays. C'est enfin un préalable à la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Les débats ont eu lieu, ainsi que le vote. Vous pourrez consulter la PJ. Je remercie Emmanuel Isopet d'avoir ajouté, à côté de chaque nom de député, son groupe d'appartenance.

Déception : l'amendement n'a pas été voté.

Espoir : le nombre de votants en faveur de cet amendement a augmenté par rapport aux fois précédentes où le problème s'était posé.

Les prises de position des uns et des autres nous interrogent.

Première remarque qui n'étonnera pas la FELCO : tous les partis sont divisés sur cette question. À côté de l'ignorance, de l'opposition ou du mépris affiché (cf. dans les débats les plaisanteries douteuses adressées à Jean Lassale), nous recevons des soutiens de plus en plus nombreux, résultats d'interpellations obstinées et répétées, souvent relayées par nos adhérents. La FELCO peut témoigner de nombreux engagements de députés de tous bords en faveur des langues régionales, chaque fois qu'ils sont sollicités : questions écrites, ou lettres au gouvernement.

En l'occurrence, si l'amendement avait été déposé par l'UMP, les députés qui en avaient eu l'initiative n'ont pas été suivis par leur groupe et ils ont essuyé des critiques peu amènes.

Idem pour le PS : M. Lebranchu, G. Bapt, P. Giacobbi, ou V. Lurel soutenant l'amendement et R. Dosière s'y opposant (« ce ne serait pas le moment »).

Au niveau du groupe « Communistes et Républicains », peu d'étonnement sur l'opposition de M. Gremetz, qui n'a pas la réputation d'une grande capacité d'ouverture. M. Vaxès, des Bouches du Rhône, a adopté une position comparable à celle du socialiste Dosière (pour simplifier : « j'aime les langues régionales, mais ce n'est pas le sujet du débat, et cela risque de retarder les décisions importantes concernant la Nouvelle Calédonie »). M. Vaxès, par son intervention, contredit les

positions officielles du PCF, maintes fois affirmées dans les débats sur l'école, et dont la FELCO a, là aussi, la copie.

Le représentant du gouvernement avance des arguments éculés fondés sur une méconnaissance du texte de la Charte européenne des langues régionales . Celui-ci ne confère pas "des droits spécifiques à des groupes de locuteurs de langues régionales ou minoritaires" et les 39 mesures retenues dans la Charte par la France ont bien été validées par le Conseil constitutionnel. La menace d'une "dérive communautariste" nous semble l'argument le plus déplacé.

Alors que faire ?

A la FELCO, nous préférons l'action têtue à la déploration stérile. Il faut donc, nous semble-t-il, **continuer d'intervenir auprès de nos députés.**

À ce propos, **la FELCO remercie ceux de nos adhérents ou celles de nos associations académiques qui ont appuyé sa démarche par un courrier individuel ou collectif aux députés de leur aire géographique.**

Depuis mercredi, nous recevons des courriers amers de collègues qui disent en substance « *les administrés ou les encartés tireront des débats à l'Assemblée Nationale les conséquences à leur guise* ».

Cette amertume se comprend et le bureau de la FELCO la partage même si une longue habitude d'action militante nous a rendus prudents dans nos espérances. Les « encartés » ne manqueront pas d'exprimer leur indignation, nous le souhaitons, auprès des députés de leur(s) parti(s) qui ont manqué une occasion.

Mais sans être forcément « encartés », nos collègues enseignants sont des citoyens, et ils ont leur mot à dire, en tant que tels, auprès de leurs élus.

Il nous semble inutile d'essayer de convaincre les députés qui se sont exprimés de la façon la plus virulente (de Gremetz à Soissons en passant par Myard et autres).

En revanche, des courriers de remerciements aux courageux qui ont proposé et soutenu l'amendement, quelle que soit leur appartenance politique, seront peut-être une bonne idée. À cet effet, il suffit de consulter le site de l'Assemblée Nationale : <http://www.assemblee-nat.fr/12/tribun/comm3.asp#D>. En cliquant sur chaque nom de député, on obtient son adresse électronique, et un courriel peut leur être immédiatement envoyé. Par ailleurs, il serait peut-être utile que M. Vaxès mvaxes@assemblee-nationale.fr ou rdosiere@assemblee-nationale.fr reçoivent des courriers de citoyens leur disant en substance :

« Vous déclarez votre attachement aux Langues Régionales, et vous avez voté contre un amendement visant à leur donner un statut à côté du français. Comment pouvez-vous expliquer cette contradiction ? Que comptez-vous faire pour mettre en pratique votre attachement déclaré à un patrimoine linguistique menacé. »

L'invective nous semble inutile. En revanche, la demande d'explications légitimes sur des attitudes paradoxales peut avoir un effet pédagogique si elle émane de collègues suffisamment nombreux.

Une démarche collective en ce sens sera faite par le collectif d'organisation de la manif de Béziers. (cf pj). Dès que le courriel émanant du collectif d'organisation du 17 mars aura été envoyé, vous en serez immédiatement informés. Il sera utile, à ce moment-là, de relayer cette action, en tant que citoyens, par une copie auprès des députés

- de votre département et/ou de votre sensibilité politique pour les individus
- de votre académie pour les CREOs, AELOC, APLR

À vous de jouer, donc. Et merci, au nom de la FELCO, de votre participation au travail commun.

Anem ! Per la Lengua Occitana Òc !

**14, Avenguda Estève d'Orves — BP 60011— 34501 BESIÈRS Cedex —
Tel/fax 04 67 31 18 91 — 06 86 00 66 39 - www.manifestarperloccitan.com**

Anem ! Òc! Per la lenga occitana !

MANIFESTACION A BESIÈRS 2007 , lo dissabte 17 de març de 2007